



RÉSEAU
EN
RÉFLEXION

05

article
1cot
27
BOISSIERE
EMMEL D:9

LIBERTÉ
ET
CULTURE

Si Article 27 # Bruxelles est un réseau qui existe grâce au travail des partenaires sociaux et culturels, grâce aux citoyens et aux artistes qui s'investissent dans des projets culturels, c'est aussi grâce à une équipe qui dynamise ce réseau.

DIRECTION

- Laurence ADAM
- Florian LEFEBVRE
Assistant de direction

MÉDIATION CULTURELLE

- Alice ANDRIETTI
- Céline GALOPIN
- Karima LAKBICHI
- Marie CAMOIN
- Muriel BERNARD
- Raphaël CANTA
- Virginie PIERREUX

ADMINISTRATION

- Nina ENGO, Secrétaire
- Tarik EL OULHANI, auxiliaire administratif
- Nathalie PEETERS
Comptable (présente le lundi)
- Sophie VLAENDEREN
Employée administrative (présente le lundi)

NOUVELLE ADRESSE !

Rue de la Senne, 81

1000 Bruxelles

Tél. : 02/646 30 28

Fax : 02/ 646 59 36

bruxelles@article27.be

prenom.nom@article27.be

www.article27.be/bruxelles

Année 2017-2018

D/2017/12.478/I

« Entre le fort et le faible,
entre le riche et le pauvre,
entre le maître et le serviteur,
c'est la liberté qui opprime
et la loi qui affranchit. »

Henri Lacordaire,
Conférences de Notre-Dame de Paris,
tome III, 52^e conférence,
Du double travail de l'homme,
16 avril 1848

« ... La vérité, c'est que
nous ne sommes pas encore libres ;
nous avons seulement atteint
la liberté d'être libres,
le droit de ne pas être opprimés.

Nous n'avons pas encore fait
le dernier pas de notre voyage,
nous n'avons fait que le premier
sur une route plus longue et difficile.

Car être libre ce n'est pas seulement
se débarrasser de ses chaînes ;
c'est vivre d'une façon qui respecte
et renforce la liberté des autres.

La véritable épreuve
pour notre attachement à la liberté
vient de commencer... »

Un long chemin vers la liberté de Nelson Mandela,
1995

SOMMAIRE

- P.04** 1. INTRO - LA CULTURE A-T-ELLE UN RÔLE À JOUER DANS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ?
- P.06** 2. L'ACTION CULTURELLE COMME LUTTE CONTRE L'INSTRUMENTALISATION
 - a. LE MANIFESTE DU TRAVAIL SOCIAL
 - b. LE POSITIONNEMENT D'ARTICLE 27 # BRUXELLES DANS LES PROJETS CULTURELS À COURT, MOYEN ET LONG TERME
- P.16** 3. LIBERTÉ ET ACTIONS CULTURELLES, LES LEVIERS, LES FREINS ET LE SENS DE L'ACTION
- P.26** 4. L'ART D'AGIR !
- P.28** 5. RENDRE CONCRETS LES UTILISATEURS DES TICKETS ARTICLE 27
- P.30** 6. PORTFOLIO RÉSEAU EN ACTION

RÉSEAU EN REFLEXION

Édité une fois l'an, « Réseau en réflexion » d'Article 27 # Bruxelles est conçu comme une mise en valeur d'un travail de terrain tissé quotidiennement avec l'ensemble des partenaires sociaux, culturels, les artistes et les publics : textes, témoignages, réflexions, illustrations sont réunis pour rendre visible les expériences, les expertises, les volontés, les questionnements, les synergies engendrés par le travail de la médiation culturelle.

Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé pour désigner hommes et femmes sauf dans le cas où les caractéristiques de l'un des deux genres sont spécifiquement identifiés.

LA MÉDIATION CULTURELLE D'APRÈS



2
3

À Bruxelles, environ 300.000 personnes vivent sur ou sous le seuil de pauvreté. De fait, une partie d'entre elles doit faire face quotidiennement à des obstacles économiques, sociaux, symboliques pour assurer sa survie. Quand il s'agit d'aborder le droit à la culture, ces conditions de vies difficiles sont amplifiées par les problèmes liés aux couts et codes d'accès aux œuvres ainsi qu'à la reconnaissance des productions culturelles (par exemple si elles sont créées par des amateurs ou des professionnels...). Cet ensemble de barrières prive certains du droit de prendre part à la vie culturelle pourtant affirmé dans le 27^e article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La médiation culturelle est alors une stratégie qui soutient l'égalité, la liberté, la solidarité et la justice sociale à partir de la mise en œuvre du droit –de tous- de prendre part à la vie culturelle. Elle est espace de rencontres et prend forme au cœur de notre réseau de partenaires composé de 231 organisations sociales qui luttent contre les exclusions (CPAS, Centre d'hébergement, Santé, Centre d'Alphabétisation/FLE, Aide sociale, Centre de formation, Maison de quartier, Maison de jeunes, Développement communautaire) des personnes qui les fréquentent, des artistes et de 196 organisations culturelles (cinéma, art de la scène, patrimoine, musique...).

Elle se décline en axes stratégiques et en actions concertées avec notre réseau (en chiffres et en images à la fin de cette édition) :

> **Garantir le droit d'accès à l'offre culturelle pour tous**

- restituer un accès régulier et choisi à une offre artistique diversifiée en levant le frein financier

> **Favoriser un espace favorable à l'ouverture à soi et aux diversités culturelles**

- accompagner les publics vers une réflexion sur la dimension culturelle de leur propre vie et de celles des autres (incluant des temps introspectifs, créatifs et collectifs)
- accompagner les publics pour construire, à partir des œuvres, des espaces d'expression critique et/ ou d'expérimentation artistique

> **Valoriser la réalisation d'actions culturelles**

- développer et stimuler l'émergence des projets où les participants portent leurs paroles et les expriment de manière créative, où ils ont l'occasion de viser l'espace public

> **Renforcer des pratiques d'éducation permanente liées à la culture dans le champ social et le champ culturel**

- développer la participation culturelle des publics en s'appuyant sur les ressources des partenaires
- organiser la systématisation des liens entre organismes sociaux et culturels
- valoriser et être ressource dans la dynamique de développement de projets de médiation culturelle (méthodes, création d'outils, espaces de formations et de questionnements...)

> **Conscientiser les pouvoirs publics et la société civile aux droits culturels liés à tout être humain**

- rendre visibles nos interpellations et nos actions via notre site ou via d'autres réseaux ancrés à Bruxelles et ailleurs.



LA CULTURE
A-T-ELLE UN RÔLE À JOUER
DANS LA LUTTE
CONTRE LES
INÉGALITÉS
SOCIALES ?



LA CULTURE A-T-ELLE
UN RÔLE À JOUER
DANS LA LUTTE CONTRE
LES INÉGALITÉS SOCIALES ?

Cette question, on pourrait aussi s'essayer à la retourner comme ceci : 'quels rôles jouent l'art, la culture, l'action culturelle dans la construction des inégalités sociales ?'

Oui c'est une question provocante. Mais ne connaissez-vous donc pas des systèmes qui se construisent... où l'art devient objet de distinction, objet de convoitise du marché ? ... où la culture prend des formes dominantes, totalitaires ? ... où l'action culturelle revêt un caractère infantilisant, contraignant ?

Cette question, on la remet très vite à l'endroit avec notre réseau de partenaires et dans l'espace où on veut avoir du poids.

Quelles sont les pratiques culturelles qui participent à la lutte contre les inégalités sociales ? Comment respectent-elles la dignité de chaque être humain ? Comment renforcent-elles les solidarités ? Comment honorent-elles notre humanité ?

Une des voies nous conduit à l'exercice de la liberté...

Au travers de nos différentes publications, nous avons identifié des pistes existantes et présenté de nouvelles : les acteurs, les chartes, les outils de la médiation culturelle, le développement des partenariats, les temps forts des projets, la recherche d'un monde de culture, ... Cette fois-ci, nous ferons d'abord place au **Comité de Vigilance du Travail Social** pour aborder son Manifeste avec lequel nous sommes pleinement alignés et que les pratiques culturelles empreintes de liberté devraient pouvoir soutenir : **une éthique basée sur la reconnaissance de chaque personne en tant que sujet, un travail centré sur la dignité humaine et l'émancipation individuelle et collective.**

Nous nous attacherons ensuite à la narration d'actions que nous, Article 27 Bruxelles, avons menées avec deux partenaires saint-gillois, des publics, des partenaires culturels... où **l'engagement, la contribution des personnes se sont construits à partir de l'exercice de leur liberté.** Exercice rendu possible par une articulation de techniques et d'outils d'animation directement (ré-) inventés ou bien repris dans le réservoir de la dynamique participative. Ce cadre de médiation culturelle permet aux personnes participantes de se sentir en sécurité, d'être reconnues pour elles-mêmes, singulières et équivalentes. Elles peuvent alors s'ouvrir aux autres, libérer leur créativité, contribuer et devenir auteurs ou co-auteurs de projets ; qu'elles soient apprenantes en français ou maîtrisant la langue, sans ou avec domicile, sans ou avec emploi, sans ou avec moyens financiers, sans ou avec la santé,...

Pour autant, cette proposition de **médiation culturelle** qui consiste à développer des espaces de liberté dans le but de construire ensemble des actions culturelles communes n'est pas si ordinaire. **Elle invite notamment les participants à se conscientiser, à se connecter à leurs propres élans personnels tout en restant reliés aux autres membres du groupe.** Les différents acteurs qui portent cette médiation peuvent expérimenter certains freins ou leviers, des zones de confort ou d'inconfort, des moments d'évolution, voire de révolution. Nous en rendrons compte dans le troisième chapitre au travers d'une exploration réalisée avec nos partenaires sociaux, culturels, les publics lors de nos Tables Rondes Carrées de septembre 2017.

C'est ensuite à Roland Mahauden et Isabelle Paternotte que nous avons laissé le soin de nourrir notre rubrique l'Art d'agir ... car en effet, si vous ne le saviez pas encore, ils sont les deux fondateurs d'Article 27. Vous découvrirez leur motivation personnelle au développement de notre asbl. Vous pourrez lire aussi que pour ces deux artistes, l'art et la liberté ne se négocie pas ... finalement ça ne nous étonne pas tant que ça !

Nous clôturerons cette publication par des **données chiffrées** et par les **photos** de nos deux journées Réseau en Action 2017. Autant de **reflets de la vivacité du réseau Article 27 Bruxelles qui rendent réel l'exercice du droit à la culture.**

Quand la culture rencontre la liberté, le chant des possibles fait taire les inégalités.

Tous citoyens, tous acteurs de culture !



L'ACTION
CULTURELLE
COMME
CONTRE LUTTE
L'INSTRU-
MENTALI-
SATION

A. LE MANIFESTE DU TRAVAIL SOCIAL

Rencontre avec *Catherine Bosquet*
et *Sylvie Toussaint* du comité de
vigilance du travail social lors des
Tables rondes-carrées du Réseau
en Action de janvier 2017 aux Halles
de Schaerbeek.

La lutte pour l'accès à la culture pour tous est primordiale dans une démocratie parce qu'elle permet le partage de la pensée critique, premier jalon pour soutenir le pouvoir d'agir des personnes et des groupes, principe lui-même au cœur de tout travail social. Les acteurs sociaux et culturels peuvent ainsi conjointement résister à l'instrumentalisation de leur action, notamment à des fins de contrôle. C'est dans ce cadre que l'équipe d'Article 27 a invité le Comité de vigilance en travail social à venir présenter le Manifeste du travail social, outil à l'usage de tous ceux qui veulent réinterroger les pratiques sociales au sens large en rappelant les fondements, et en faire un levier d'interpellation politique.

Le Comité de vigilance en travail social (CVTS) est né en 2002, suite à l'arrestation et l'emprisonnement de deux travailleurs sociaux actifs dans le secteur de l'accueil des réfugiés. Après un premier procès et l'appel du parquet aboutissant à un acquittement pur et simple, l'indignation du terrain a suscité de réelles inquiétudes en termes d'éthique du travail social. Comment poursuivre un travail social digne de ce nom si les acteurs risquent d'être criminalisés ? Et plus largement, comment lutter contre l'instrumentalisation grandissante des travailleurs sociaux ?

Les conséquences du climat sécuritaire, déjà présent à ce moment-là depuis une bonne dizaine d'années, est à nouveau dénoncé par les travailleurs.

C'est pour tenter de répondre à ces constats alarmants que le CVTS s'est constitué et a recueilli nombre de té-

moignages du terrain, confirmant ces hypothèses élargies à l'ensemble des secteurs.

Le Manifeste du travail social est un des outils créés pour inviter les équipes à s'approprier une réflexion sur les principes fondamentaux du travail social qui sont actuellement les plus écorchés et leur permettre une interpellation politique.

Le chapitre 1 remet en contexte l'idée que la personne est sujet et non objet de l'intervention. Les pressions subies par les travailleurs sociaux réduisent de plus en plus l'action sociale à une aide purement administrative, éludant ce qui est l'important pour la personne.

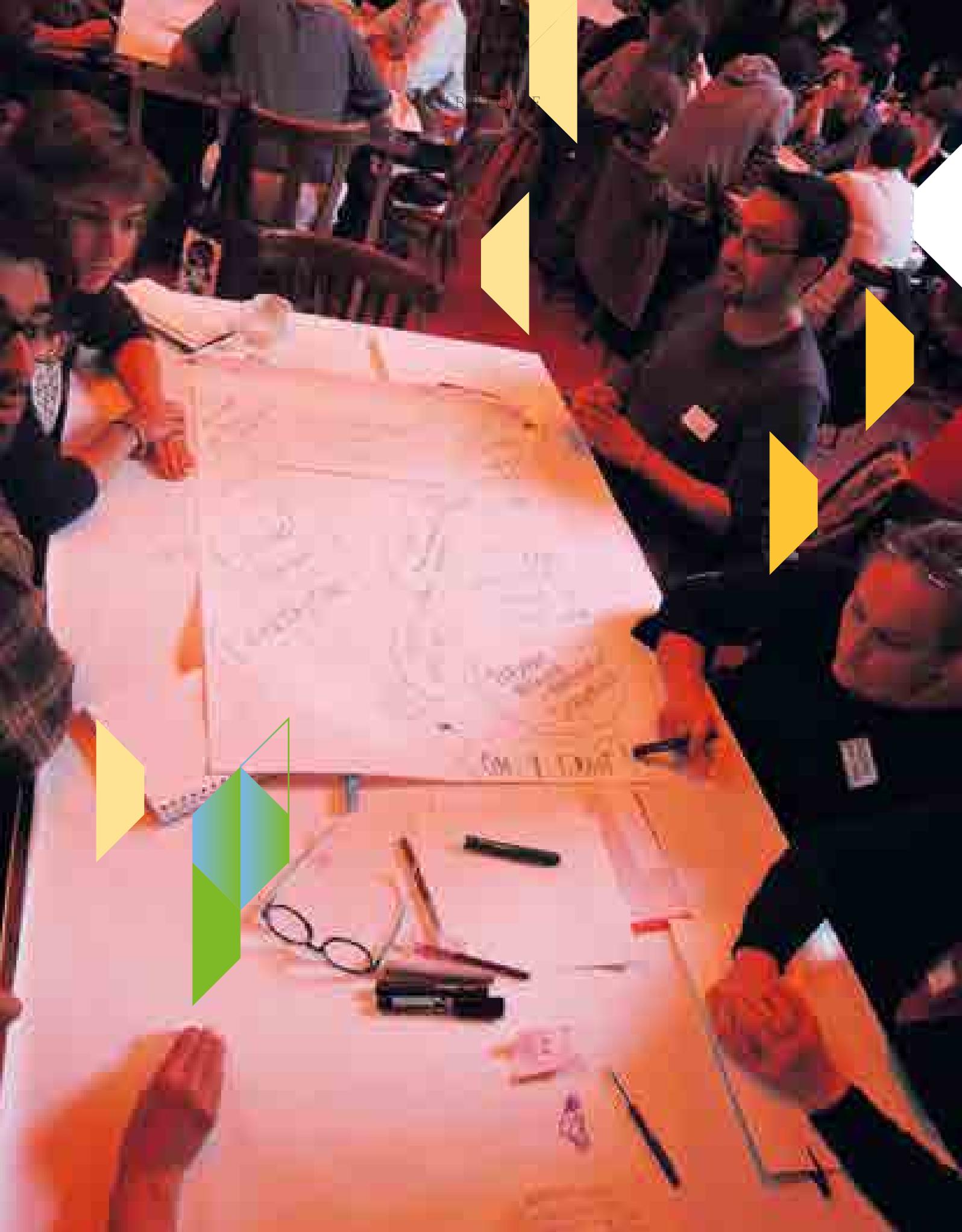
Le chapitre 2 réaffirme les missions du travail social centrées sur la dignité humaine et l'émancipation individuelle et collective. Le contrôle devient aujourd'hui une valeur centrale de l'action sociale faisant passer les individus demandeurs d'aide du pouvoir d'agir au devoir d'agir.

Les causes de la précarité des publics sont portées sur la responsabilité individuelle sans plus remettre en question les causes structurelles.

Le chapitre 3 réaffirme l'importance du secret professionnel dans un contexte de travail en réseau, d'autant plus à l'heure du numérique qui invite au partage de façon exponentielle.

Ce chapitre rappelle notre devoir à tous d'être au clair sur nos objectifs lors de partage d'information et sur la transparence de nos intentions avec nos publics.

Le chapitre 4 est une interpellation des pouvoirs subsidiaires quant aux conditions de travail des équipes de terrain. Afin de garantir une action sociale de qualité, il convient d'accorder le temps et les outils de réflexion, les espaces physiques adéquats et l'indépendance quant aux moyens mis en œuvre pour aider nos publics.



B. LE POSITIONNEMENT D'ARTICLE 27 # BRUXELLES DANS LES PROJETS CULTURELS À COURT, MOYEN ET LONG TERME

Dans le développement des projets culturels, nous considérons le groupe comme une véritable ressource au service d'une transformation personnelle et collective afin de développer du lien social et des solidarités, d'encourager la connaissance de soi et des autres, de restituer une liberté de choix, de favoriser l'expression d'un regard critique sur le monde.

Pour rendre effective cette intention, l'équipe d'Article 27 # Bruxelles s'est notamment formée aux outils d'intelligence collective pour impulser et de faciliter, à la fois au sein de l'équipe et au sein des groupes, un autre mode de gouvernance.

Cette façon de travailler et de se mettre en projet revisite certains modes de fonctionnement afin de mener des projets en co-responsabilité et où l'équivalence des participants est un parti-pris de départ : les personnes sont au cœur des processus de réflexion, de décision et de production.

Au même titre, les formateurs / animateurs / médiateurs culturels sont considérés comme des facilitateurs car les contenus des projets sont co-construits avec l'ensemble des membres du groupe et que les rôles sont partagés (gardien du temps, prise de parole, traces...).

C'est également en co-responsabilité que nous construisons, en amont et tout au long des projets, le cadre des séances (préparation, animation, évaluation) avec les travailleurs sociaux, culturels et les artistes partenaires.

Il s'agit d'un processus à vivre, d'une expérience dont nous sommes tous les acteurs et dont nous sommes garants du bon développement tous ensemble.

> Concernant les prises de décisions, elles peuvent prendre différentes formes et notamment en prenant en compte les minorités en utilisant la démocratie profonde ou la sociocratie avec la prise de décision par consentement. Ces méthodes proposent de prendre en compte les votes minoritaires et de leur donner la parole non pas afin que tout le monde dise oui mais que plus personne ne dise non ! Il est essentiel à la fois pour la dynamique de groupe que pour l'adhésion de chaque participant tout au long du projet, d'être entendu, écouté et pris en compte quel que soit le point de vue exprimé. Nous conservons également les traces visuelles de ces décisions collectives que nous emportons et affichons tout au long des séances si nécessaires. Cela permet de soutenir le groupe dans l'avancement de ses projets sans remettre en question ou renégocier ce qui a déjà été approuvé par l'ensemble.



> Nous utilisons également différentes façons de **prendre la parole au sein du groupe**, que ce soit en « popcorn » - **chacun s'exprime** quand il a une idée – ou en utilisant des tours systématiques. Ces derniers garantissent à chacun l'expression sans se soucier d'avoir à la demander et sans répéter ce qui a déjà été dit. **Cela permet de réguler les échanges et de faire bon usage du temps du collectif.**

> Pour garder la mémoire visuelle des étapes franchies dans les projets que nous mettons en place, nous construisons avec les participants une **ligne du temps**. Celle-ci permet à chacun de se remémorer visuellement les choix posés et constitue le témoignage du parcours réalisé. Elle peut prendre aussi la forme d'un support pour une présentation publique éventuelle.

> Nous accordons également un temps à l'**évaluation** tout au long du processus et incluons ces temps d'**analyse** dans le déroulement des séances avec les groupes. Chaque séance commence avec un temps de démarrage, une ronde d'ouverture, pour prendre la température de **comment on se sent en début de travail et également se relier aux autres**. Et en fin de rencontre, nous vivons la ronde de clôture qui permet de **prendre du recul sur le travail que nous avons mené ensemble** et d'entendre chaque participant s'exprimer sur ce qu'il a retenu de la rencontre, ce qu'il souhaiterait améliorer, sur comment il se sent. Ces temps d'évaluation ont également lieu en cours et fin de projet de façon plus conséquente en accordant par exemple, l'ensemble du temps de la rencontre à cette prise de parole.

Évaluer le processus, les outils, les animations, les rencontres, les productions (projet artistique, outil de sensibilisation, sorties culturelles,...) l'ensemble de l'expérience ! **Une expérience humaine et culturelle !**

L'ACTION CULTURELLE COMME LUTTE CONTRE L'INSTRUMENTALISATION



IO
—
II

Nous constatons au quotidien que l'utilisation de ces outils contribue à créer de réels espaces d'expression, d'échanges de point de vue, favorise la collaboration et non le repli sur soi, la singularité et non la conformité, l'équivalence et non la concurrence.

Le cumul de ces façons d'être ensemble favorise l'adhésion à un projet, encourage la participation, permet le positionnement de chaque participant par rapport aux contenus qui émergent, encourage chacun à exercer sa liberté d'être, sa liberté d'expression, sa liberté de créativité, sa liberté d'exister en tant que tel au sein d'un groupe, au sein de la mini-société que représente l'association sociale partenaire et de la société au sens large.

C'est ce travail que nous allons vous présenter avec l'atelier citoyen de Saint-Gilles et le comité Liberté du Collectif Alpha de Saint-Gilles.



L'ATELIER CITOYEN DE SAINT-GILLES



Article 27 et le CPAS de Saint-Gilles sont partenaires depuis 1999, développant des ateliers artistiques, des initiations aux arts contemporains, un comité culturel, en s'associant régulièrement avec l'un ou l'autre artiste ou institution culturelle.

Lors des projets mis en place, les situations de précarité ont régulièrement fleuri. Prendre en compte ces situations individuelles, proposer de les nommer, de chercher ce qui les relie, les dénoncer dans une forme qui valorise les savoirs, savoir-faire, s'adresser au « grand » public ou aux politiques : voilà la proposition qu'a fait Article 27 au CPAS de Saint-Gilles en vue de convier

«Pour la cellule culturelle du CPAS, cet atelier représente une manière d'aller plus loin avec les participants, d'aller au fond des choses. Les multiples activités et sorties culturelles habituellement organisées, même si elles émanent des choix des membres, manquent d'approfondissement dans les réflexions qu'elles font émerger. Cet atelier a permis d'y remédier, de laisser la place au débat. Cela contribue pleinement à l'établissement de la confiance entre les personnes mais aussi, cela permet encore de changer notre regard de professionnel. Ces questions citoyennes et les points de vues qu'en ont chacun ont alimenté la compréhension critique que nous avons tous de la société.»
(Myrrhine Kulcsar, référente culturelle du CPAS de Saint-Gilles)

les citoyens à cette aventure collective. Les référents de la cellule culture du CPAS n'ont pas hésité une seconde, eux-mêmes partageaient cette **volonté de proposer un cadre favorable à l'expression critique et citoyenne.**

L'atelier citoyen comprend 3 phases. La première est consacrée à la définition d'une revendication commune, la seconde à la mise en forme de cette revendication et la troisième à la visibilité de la production réalisée dans l'espace public.

L'ACTION CULTURELLE COMME LUTTE CONTRE L'INSTRUMENTALISATION

«Un jour on va peut-être tous se ressembler. On aura tous un masque. Les politiques ont un masque car ils se voilent la face. Et nous aussi nous avons un masque parce que les politiques nous considèrent comme une statistique. Ils projettent sur nous le même visage : on est tous pareils, sans émotions, inertes, malléables. Une sorte de masse informe. Pour moi, prendre la parole, c'est sortir de l'anonymat, de la statistique. Nous remettre un visage, montrer que nous sommes autre chose, que nous ne sommes pas des chiffres ni des pantins, que nous avons des idées. Nous voulons faire comprendre cela !» Jamal

I2
I3

Au démarrage du projet, en septembre 2015, les médiateurs (Article 27 # Bxl et CPAS) ont fait émerger les récits d'injustices sociales qui touchent les participants afin de dégager une thématique commune. Celle-ci a pris la forme de «l'absurdité des décisions politiques». À partir de cette thématique large, qui regroupe différents intérêts (environnement, lois sociales et pauvreté, migrations, influence des médias sur la prise de décisions,...), un important travail de documentation (films documentaires, débats, conférences, rencontres, spectacles,...) a été enclenché pour permettre au groupe de développer une analyse critique et d'effectuer le choix d'une thématique spécifique sur laquelle il souhaite s'exprimer. **Ce choix s'est porté sur le traitement de l'information dans la presse écrite et en particulier les préjugés que véhiculent ces médias autour de la pauvreté.** À partir d'un cas précis, à savoir le traitement médiatique de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté du 17 octobre 2015, les participants ont formulé des constats qui constituent la base sur laquelle ils ont construit collectivement leur(s) revendication(s).

«J'ai aussi aimé le choix que l'on a fait sur les médias. Le vote sur les sujets qui a donné un match nul, les discussions qui ont suivi et le vote à nouveau. C'est un choix que l'on a fait ensemble ! C'est très important pour moi, les échanges, l'écoute.» Janine

Soucieux d'adresser ces constats dans une forme qui puisse toucher un large public, les participants ont choisi de participer à un **atelier de cinéma documentaire.**

Pour mettre en place cet atelier, qui constitue la deuxième étape du projet (décembre 2016-juin 2017), nous avons fait appel à une association d'éducation permanente active dans le champ de l'éducation aux médias et de la production de films documentaires, le GSARA. Au sein de cet atelier, le groupe a réalisé un film court en participant à toutes les étapes de sa production (écriture, tournage, montage). **Le film «V.O.» (Version originale, Voix off, Vérité objectivité), interroge sous trois versions différentes «l'objectivité» médiatique : choix du ton, choix des mots, choix des sons utilisés par les médias pour évoquer les personnes migrantes et en situation de pauvreté.**

Depuis septembre 2017, dans la troisième phase du projet, les participants ont souhaité réfléchir et prendre part à la diffusion du film réalisé (projections, sensibilisation, dossier pédagogique...). Deux projections ont déjà eu lieu en septembre et octobre 2017 lors de la journée Réseau en Action d'Article 27# Bxl et lors de la journée de lutte contre la pauvreté.



L'ACTION CULTURELLE COMME LUTTE
CONTRE L'INSTRUMENTALISATION

LE COMITÉ LIBERTÉ DU COLLECTIF ALPHA DE SAINT-GILLES

«On se découvre, on se donne des idées. C'est un lieu où on peut être libre, tu peux dire oui ou non, être d'accord, pas d'accord. Et où les formatrices travaillent en même temps.» Rachid

Le Collectif Alpha de Saint-Gilles et Article 27 # Bruxelles sont partenaires depuis 2000 !

Après de nombreuses collaborations ponctuelles et de formes courtes (animations équipe, public, rencontres relais,...), le Collectif Alpha souhaitait se mettre en projet et développer le lien à la culture dans le cadre d'un atelier citoyen faisant partie intégrante de l'offre de cours hebdomadaire. Pour le réaliser, la formatrice Joëlle Dugailly s'est associée à Anne Loontjens, formatrice bénévole et ancienne coordinatrice du Collectif Alpha et Article 27 # Bruxelles avec la participation active d'une médiatrice culturelle !

Ce projet s'est déroulé de janvier à juin 2017 dans les locaux du Collectif Alpha de Saint-Gilles à raison de 3h tous les jeudis après-midi hors congé scolaires avec un groupe mixte d'un niveau Alpha 3-4.

A travers la rencontre du thème de la culture, l'idée était de construire un programme d'activités, de projets,... avec l'ensemble des membres du groupe. Au fil des rencontres, nous avons défini une charte.

Celle-ci reprend à la fois les actions que nous voulons mener en lien avec nos valeurs et également le mode de fonctionnement du groupe (prise de décision, accueil de nouvelles personnes, le mode d'expression,...). Les objectifs/valeurs que nous avons fait émerger à l'aide d'une animation fresque d'émergence pour notre groupe étaient les suivantes : apprendre, échanger, découvrir, plaisir, agir/participer, solidarité. Et nos réalisations en concordance :

- ▶ un voyage d'une journée à Namur avec la visite de la citadelle et une croisière sur la Meuse
- ▶ la participation au rassemblement contre la levée du secret professionnel
- ▶ la fête du comité avec une auberge espagnole
- ▶ la découverte de projets solidaires
- ▶ la rencontre avec un autre comité



Le Collectif Alpha est partenaire avec Article 27 depuis l'année 2000 !

Un écho d'Olivier Balzat, coordinateur général et de Joëlle Dugailly, formatrice.

Quel est l'enjeu d'un tel partenariat au sein de votre association ?

L'enjeu de ce partenariat est de permettre l'accès à la Culture pour notre public qui en est défavorisé. Il y a en effet pas mal de gens qui n'ont jamais été au théâtre, au cinéma ou au musée. Et en général, ces sorties les marquent profondément (...). Plus largement, pour nous aussi, ce partenariat nous pousse à sortir de nos locaux et de nos sentiers battus. A oser de nouvelles choses, à rencontrer des acteurs culturels et des associations, et parfois du coup, à lancer de nouvelles collaborations qui sans les sorties culturelles n'auraient pu voir le jour. C'est aussi du reste l'occasion d'entretenir une sorte de formation permanente « es Culture » pour les formateurs.

Cette année, un groupe s'est renommé le Comité Liberté, une impression par rapport à cette décision ?

Oui en effet, ils ont choisi une appellation tout à la fois bien forte et évocatrice et en même temps d'une évidence même !

La liberté ! Celle de pouvoir réfléchir, penser et forger un projet en autonomie. Oui, mais en découvrant du coup comment le fait de le mener collectivement, implique nécessairement le respect des différents points de vue du groupe, et le compromis.

Deux délégués du groupe sont venus vous présenter le projet et vous parler financement... est-ce habituel ?

Comment vous êtes-vous positionné ?

Non, ce n'est pas une démarche habituelle que des participants à nos activités viennent me trouver pour demander directement de financer leur activité (...). En général, cela survient plutôt dans le cadre de discussions plus larges, lorsqu'on évalue ensemble des actions ou lorsque je suis invité dans un groupe pour discuter sur leurs actions. Mais je n'avais encore vu personne venir frapper à ma porte de la sorte. C'était émouvant. Je les ai écouté et ai posé des questions sur leur choix d'activité, sur leur mandat au sein du groupe.

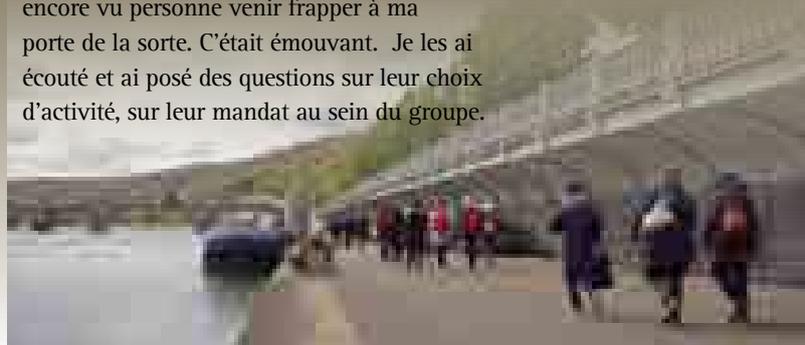
«Je ne croyais pas qu'on allait réaliser ce qu'on a dit. Je ne m'attendais pas que le groupe puisse réaliser le voyage. Je suis très contente de ce qu'on a fait parce que c'est le travail du groupe.» Agnès

Tous ces projets nous ont amené à rencontrer des personnes ressources et à les inviter au sein de notre comité. Il y a eu :

- ▶ Le directeur du Collectif Alpha pour négocier le financement du voyage à Namur
- ▶ Un assistant social pour mieux comprendre les enjeux réels de la levée du secret professionnel
- ▶ Une personne pour présenter différents projets solidaires avec des possibilités de s'y impliquer concrètement

L'ensemble de ces projets, rencontres... ont été réfléchies, construites, menées... par l'ensemble des membres du groupe. Une quinzaine de personnes aux différentes origines : Togo, Maroc, Guinée, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Wallonie, Flandres.

14
15





LIBERTÉ ET ACTIONS CULTURELLES, LES LEVIERS LES FREINS ET LE SENS DE L'ACTION

16
—
17



*TRACES DES ÉCHANGES ENTRE
PARTENAIRES SOCIAUX,
PARTENAIRES CULTURELS,
ARTISTES ET PUBLICS
LORS DES TABLES RONDES
CARRÉES DE SEPTEMBRE 2017*

LES LEVIERS

Sortie pour partager quelque chose ensemble : créer du lien

CONFIANCE DANS LE GROUPE AVEC L'INTERVENANT –
PARTIR DES GENS, DE LEURS BESOINS ET CONSTRUIRE AVEC EUX.

Créer un blog pour que les intervenants sociaux et les groupes partagent leurs impressions, astuces et infos donnent envie aux autres. Cela permet aux participants de réfléchir et prendre du recul par rapport aux activités faites.

Favoriser l'accès et la prise de parole de chacun-e de manière horizontale

PLAISIR – CRÉATION
D'UNE LANGUE COMMUNE –
CRÉATION D'UN PARADIGME

SENSIBILISER LES ÉQUIPES – CULTURE COMME OUTIL D'EXPRESSION
DE LEURS BESOINS, PAS BESOIN QU'ON LEUR IMPOSE

ARTICLE 27
+ CHOIX DE PARTICIPER
+ PERSONNE RESSOURCE
= PARTENARIAT DYNAMIQUE

IMPLICATION
DES INTERVENANTS
SOCIAUX

PARTAGE DES MÊMES CODES ET RÉFÉRENCES

RESPECTER LE BAGAGE
ET LA RICHESSE CULTURELLE
DE CHACUN-E

**PARTIR DES ENVIES
ET DES VÉCUS. SUSCITER
L'INTÉRÊT/L'IMPLICATION**

L'importance d'une trace,
d'un souvenir pour
tous les participants

PRENDRE LE TEMPS POUR INFORMER, CONSULTER, ÉCHANGER,
CO-CONSTRUIRE ET DÉCIDER, CLARIFIER LES OBJECTIFS, APPORTER DU SENS

**Être vraiment acteurs
et pouvoir relier l'info**

**Mise en place
d'un comité**

DONNER LA PAROLE ET PARTAGER TOUJOURS DANS UN CADRE DÉFINI :

- PRENDRE EN COMPTE LES PROPOSITIONS DE TOUS :
DES ANIMATEURS ET DES ANIMÉS
- ALLER CHERCHER DE PUBLIC (PUB) POUR VISER
LES MIXITÉS CULTURELLES, GÉNÉRATIONNELLES, ETC.

Les publics exercent MAL leur liberté dans les projets culturels par manque de TEMPS/ARGENT/INFO de la part des travailleurs culturels/sociaux.
Contraintes imposées par un cadre financier (subsidés)

Limites du public (mobilisation)

BESOIN D'UN LEADERSHIP

PROJETS PARTICIPATIFS : INTERACTION,
BIDIRECTIONNALITÉ : RAPPORT OCCIDENTAL,
ACTEURS/SPECTATEURS (UNIDIRECTIONNEL)
+ PRÉPARATION À LA SORTIE, EN AMONT

Les institutions gardent le pouvoir sur les individus :
relations hiérarchisées : Travailleurs Sociaux > ayant-droit

LIEUX CULTURELS IMPRESSIONNANTS : POUSSER DES PORTES

*Ressources Humaines : temps consacré,
place de la culture, sensibilisation,
mobilisation, circulation de l'info*

**Préoccupations
vitales <-> liberté**

LES LIMITES

**Information :
subjectivité et
instrumentalisation**

*Sensibilisation
sur du long terme*

IMPORTANT DE
NE PAS ALOURDIR
LA CULTURE

**Mentalité, croyances –
Prix (si pas Article 27)**

QU'EST-CE QUE LA CULTURE
(DIFFÉRENT POUR CHACUN) ?
PAYS – ART

Diversité des publics :
jeunes en crise, migrants,
institutions culturelles,...

CHOIX ?! DU PUBLIC OU DES TRAVAILLEURS ?
POUR S'ÉVADER ? S'INFORMER ?
SE SENSIBILISER ?

ATTENTION AUX LIMITES INSTITUTIONNELLES

20
—
21

LIBERTÉ ET ACTIONS CULTURELLES,
LES LÉVIERS, LES FREINS ET LE SENS DE L'ACTION



LE SENS DE L'ACTION



Libres au lieu
de choisir
de proposer
d' (re-)d'écouter

un atelier de
"RUE"
à l'œuvre libre
dignité... Seigneur Jean

CULTURE
EST
VITALE
PAS
SECONDAIRE

petits pas
peu plus loin

de nos pieds
de nos pas

de nos pas



OUVRIR LES CHAMPS DES POSSIBLES

CULTURE

Sortie pour partager quelque chose ensemble : créer du lien

CONFIANCE DANS LE GROUPE AVEC L'INTERVENANT –
PARTER DES GENS, DE LEURS BESOINS ET CONSTRUIRE AVEC EUX.

Créer un blog pour que les intervenants sociaux et les groupes partagent leurs impressions, astuces et infos donnent envie aux autres. Cela permet aux participants de réfléchir et prendre du recul par rapport aux activités faites.

Favoriser l'accès et la prise de parole de chacun-e de manière horizontale

PLAISIR – CRÉATION
D'UNE LANGUE COMMUNE –
CRÉATION D'UN PARADIGME

SENSIBILISER LES ÉQUIPES – CULTURE COMME OUTIL D'EXPRESSION DE LEURS BESOINS, PAS BESOIN QU'ON LEUR IMPOSE

ARTICLE 27
+ CHOIX DE PARTICIPER
+ PERSONNE RESSOURCE
= PARTENARIAT DYNAMIQUE

IMPLICATION
DES INTERVENANTS
SOCIAUX

Les publics exercent MAL leur liberté dans les projets culturels par manque de TEMPS/ARGENT/INFO de la part des travailleurs culturels/sociaux. Contraintes imposées par un cadre financier (subsidés)

**Limites
du public
(mobilisation)**

**BESOIN D'UN
LEADERSHIP**

PROJETS PARTICIPATIFS : INTERACTION,
BIDIRECTIONNALITÉ : RAPPORT OCCIDENTAL,
ACTEURS/SPECTATEURS (UNIDIRECTIONNEL)
+ PRÉPARATION À LA SORTIE, EN AMONT

Les institutions gardent le pouvoir sur les individus : relations hiérarchisées : Travailleurs Sociaux > ayant-droit

LIEUX CULTURELS IMPRESSIONNANTS : POUSSER DES PORTES

Ressources Humaines : temps consacré, place de la culture, sensibilisation, mobilisation, circulation de l'info

Préoccupations vitales <-> liberté

LIBERTÉ

LIBERTÉ

LIBERTÉ ET ACTIONS CULTURELLES,
LES LEVIERS, LES FREINS
ET LE SENS DE L'ACTION

24
25

PARTAGE DES MÊMES CODES ET RÉFÉRENCES

RESPECTER LE BAGAGE
ET LA RICHESSE CULTURELLE
DE CHACUN-E

PARTIR DES ENVIES
ET DES VÉCUS. SUSCITER
L'INTÉRÊT/L'IMPLICATION

L'importance d'une trace,
d'un souvenir pour
tous les participants

PRENDRE LE TEMPS POUR INFORMER, CONSULTER, ÉCHANGER,
CO-CONSTRUIRE ET DÉCIDER, CLARIFIER LES OBJECTIFS, APPORTER DU SENS

Être vraiment acteurs
et pouvoir relier l'info

Mise en place
d'un comité

DONNER LA PAROLE ET PARTAGER TOUJOURS DANS UN CADRE DÉFINI :
- PRENDRE EN COMPTE LES PROPOSITIONS DE TOUS :
DES ANIMATEURS ET DES ANIMÉS
- ALLER CHERCHER DE PUBLIC (PUB) POUR VISER
LES MIXITÉS CULTURELLES, GÉNÉRATIONNELLES, ETC.

Information :
subjectivité et
instrumentalisation

Mentalité, croyances –
Prix (si pas Article 27)

Sensibilisation
sur du long terme

IMPORTANT DE
NE PAS ALOURDIR
LA CULTURE

QU'EST-CE QUE LA CULTURE
(DIFFÉRENT POUR CHACUN) ?
PAYS – ART

Diversité des publics :
jeunes en crise, migrants,
institutions culturelles,...

ATTENTION AUX LIMITES INSTITUTIONNELLES

CHOIX ?? DU PUBLIC OU DES TRAVAILLEURS ?
POUR S'ÉVADER ? S'INFORMER ?
SE SENSIBILISER ?

LIBERTÉ



L'ART D'AGIR

ARTISTE,
METTEUR EN SCÈNE
ET CO-FONDATEUR D'ARTICLE 27

ROLAND MAHAUDEN

ARTICLE 27 # Bxl : Un artiste en deux (ou trois) mots ?

Roland Mahauden : Un artiste n'œuvre pas pour dire au monde comment il faut penser, simplement pour lui dire qu'il FAUT penser. Et lui proposer des sujets de réflexion.

Votre image phare ?

R.M. : L'art comme bouclier face à la dictature de la bêtise.

*Pourquoi avez-vous créé Article 27 ?
Et si c'était à refaire aujourd'hui ?*

R.M. : Par soucis de justice sociale. Je referais la même chose aujourd'hui. Je n'hésiterais pas une seconde. Ma position face à la culture de classe, médecine de classe, justice de classe n'a pas bougé d'un pouce.

*Pourquoi avoir fait porter le 27^e article
des Droits de l'Homme comme nom à l'association ?*

R.M. : Pour mettre en place Article 27, le premier challenge était de convaincre le Politique qu'il était de sa responsabilité de soutenir financièrement l'initiative. S'appuyer en cela sur les Droits de l'Homme nous a semblé être le bon levier.

*De quoi la culture sauve-t-elle ?
De quoi ne sauve-t-elle pas ?*

R.M. : La culture est la sauvegarde de notre identité. Ne dit-on pas qu'un peuple sans culture est un peuple sans identité ? Malheureusement, la culture ne nous met pas à l'abri de la bêtise.



Que retrouve-t-on de vous dans Article 27 ?

R.M. : L'essentiel de mon identité d'artiste qui a généré la rencontre et la collaboration avec Isabelle Paternotte.

A défaut : Liberté ou Art ?

R.M. : Indissociable. Ma liberté c'est de créer et l'art est la sauvegarde de ma liberté.

A quoi ressemblerait un monde sans art ?

R.M. : Un monde sans art, serait un monde sans identité, une porte ouverte à toutes les dérives du pouvoir.

ISABELLE PATERNOTTE

COMÉDIENNE
ET CO-FONDATRICE D'ARTICLE 27

26

27



ARTICLE 27 # Bxl :
Un/une artiste en deux (ou trois) mots ?

Isabelle Paternotte : Un artiste c'est quelqu'un qui observe le monde, qui s'en va dormir et puis qui raconte ce qu'il a vu. En transformant tout, en ne cherchant pas à reproduire la réalité, en prenant des détours.

Votre image phare ?

I.P. : Celle du vélo....après une montée il y a toujours une descente !

*Pourquoi avez-vous créé Article 27 ?
Et si c'était à refaire aujourd'hui ?*

I.P. : Parce que je voulais aider à améliorer cette société dans laquelle je vivais tous les jours.

Je trouvais que la vie m'avait gâtée, quand on a cette chance, il me semble naturel d'en faire profiter les autres d'une manière ou d'une autre.

*Pourquoi avoir fait porter le 27^e article
des Droits de l'Homme comme nom à l'association ?*

I.P. : Parce que cet article proclamait que l'utopie qu'on visait, était un droit.

*De quoi la culture sauve-t-elle ?
De quoi ne sauve-t-elle pas ?*

I.P. : La culture peut vous sauver de la réalité, vous sauver de vous-même. Elargir votre cerveau et votre cœur.

Le culture peut ne pas vous sauver de la réalité, ne pas vous sauver de vous-même. Ne pas élargir votre cerveau, ni votre cœur.

Que retrouve-t-on de vous dans Article 27 ?

I.P. : L'enthousiasme et le culot.

A défaut : Liberté ou Art ?

I.P. : Je prends ART car par cette pirouette j'ai l'impression d'avoir inclus aussi...la liberté !

A quoi ressemblerait un monde sans art ?

I.P. : A un monde sans lever de soleil, sans vent, sans plongeon dans l'eau fraîche, sans un tour à vélo et sans baisers goulus !

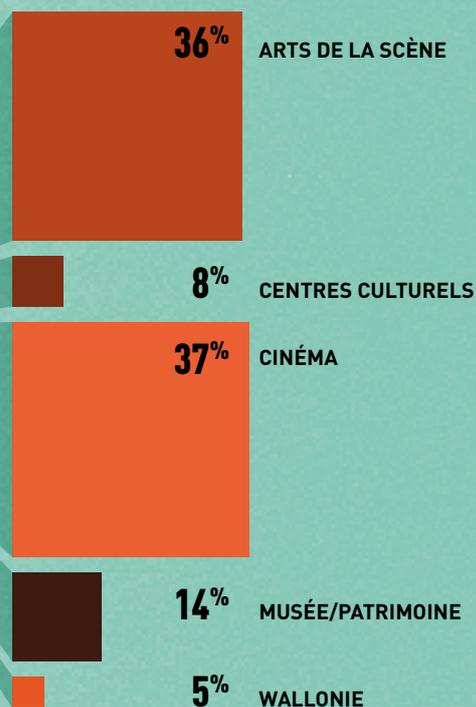
RENDRE CONCRETS LES UTILISATEURS DES TICKETS ART.27

Rapport d'activités d'Article 27 # Bruxelles 2016

UTILISATION PAR SECTEURS



MANIFESTATIONS CULTURELLES



SORTIES COLLECTIVES

TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DES MANIFESTATIONS **980**

ORGANISÉES PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX **1748**

TRANCHE D'ÂGE



UTILISATION

22 870
UTILISATEURS

46 220
TICKETS UTILISÉS

GENRE

51%
FEMMES

49%
HOMMES

28
29

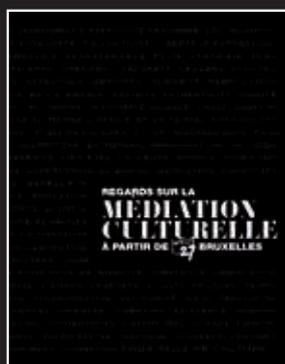




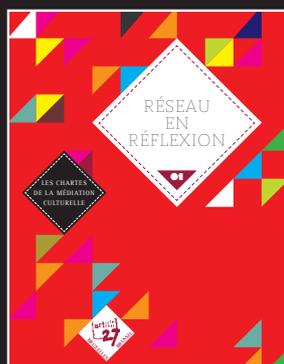
30
31



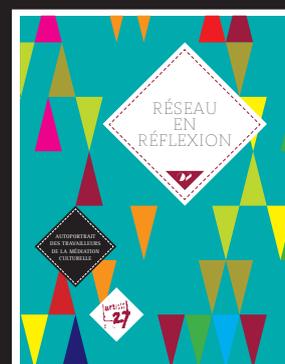
Quelle place la médiation culturelle peut-elle prendre dans l'action sociale ou culturelle ?



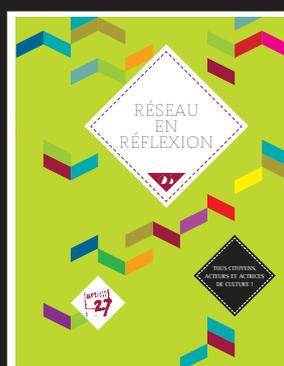
REGARDS
SUR LA
MÉDIATION
CULTURELLE
À PARTIR
D'ARTICLE 27
BRUXELLES
2011, réédition 2013



LES CHARTES
DE LA MÉDIATION
CULTURELLE
2014



AUTO PORTRAIT
DES TRAVAILLEURS
DE LA MÉDIATION
CULTURELLE
2015



TOUS CITOYENS,
ACTEURS
ET ACTRICES
DE CULTURE !
2016



UN MONDE
DE CULTURE
UN MONDE PRIVÉ
DE CULTURE
2017



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Communauté française
de Bruxelles

ethias



MET DE STEUN/AVEC LE SOUTIEN de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale / van Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale / van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van Brussels-Hoofdstad, de la FGTB Bruxelles et d'Ethias.

Article
27
BRUXELLES
2012